



## Festival de Cornouaille 2026

### Règlement Général, commun à tous les Concours.

#### Inscriptions :

**Article 1** – Le délai d'inscription est fixé à 48 heures avant le concours, dans la limite des places disponibles, en utilisant le formulaire en ligne sur le site : [festival-cornouaille.bzh](http://festival-cornouaille.bzh).

Passé ce délai l'inscription pourra être refusée pour raisons techniques.

En cas de désistement le notifier sans attendre par mail à l'adresse [concours.cornouaille@gmail.com](mailto:concours.cornouaille@gmail.com) ou par téléphone au 02 98 55 53 53

**Article 2** – Certains concours sont destinés à des catégories d'âge ou de niveaux spécifiques, les organisateurs et le jury se réservent le droit de réorienter des concurrents dans une catégorie qui leur est mieux adaptée.

**Article 3** – L'inscription aux différents concours est totalement libre de droits.

#### Conditions d'accueil :

**Article 4** – Les concurrents sont invités à être présents sur les lieux du concours, 30 minutes avant le début des épreuves pour assister au tirage au sort de l'ordre de passage.

**Article 5** – A l'accueil du concours, les concurrents recevront un ou plusieurs tickets de boisson (suivant les concours).

**Article 6** – Le concours se déroulant en public, une tenue décente est demandée aux concurrents.

#### Déroulement des concours :

**Article 7** – Les concurrents devront respecter la zone d'accord prévue par les organisateurs et être prêts à la sollicitation des régisseurs.

**Article 8** – Si les instruments l'imposent, les concurrents pourront en retoucher l'accord sur la scène. Les musiciens novices pourront se faire aider d'une aide extérieure, mais en aucun cas d'un membre du jury.

**Article 9** – Les musiciens seront invités à présenter le détail de leur répertoire au jury, en indiquant leurs sources (de préférence par un document écrit) et à en faire la présentation orale au public.

#### Jugements et remises des prix :

**Article 10** – Pour chaque concours le jury pourra, s'il le souhaite, décerner des prix spéciaux quand la qualité d'une prestation le justifie : Gwerz, Danse, Répertoire, Style ... etc ...

**Article 11** – Pour tous concours engageant 2 musiciens un prix spécial "Mesk ha Mesk" sera attribué au meilleur couple mixte (musicienne / musicien) – Couples de sonneurs, duos instrumentaux libres, duos de Chanteurs ...

**Article 12** – Le jury est souverain et ses décisions, en accord avec l'organisation du concours, seront sans appel.

**Article 13** – Tous les concurrents sont invités à être présents à l'annonce des résultats qui se déroulera 30 à 45 minutes environ après la fin des épreuves.